



CANTON DE VAUD  
**DÉCLARATION D'IMPÔT 2018**  
**IMMEUBLES AGRICOLES**  
 Impôt cantonal et communal  
 Impôt fédéral direct

Commune : \_\_\_\_\_ N° de contribuable : \_\_\_\_\_

**FORMULE 03 A**

Date d'acquisition : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date d'aliénation : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

Part de propriété : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

Commune de situation :  Canton :  Code du Pays :

Nature et désignation :

	N° RF	Désignation	Estimation fiscale	
Immeuble à prépondérance privée ..... <input type="checkbox"/> *				
Immeuble à prépondérance commerciale ..... <input type="checkbox"/>				
* à compléter par une croix				
<p>Pour le propriétaire de plusieurs parcelles affectées à l'agriculture, cette formule complémentaire permet de les grouper <b>par lieu de situation (commune) et par rubrique (immeuble à prépondérance privée ou commerciale)</b>, afin d'éviter de remplir de nombreuses Annexes 07.</p> <p><b>Une formule distincte sera remplie pour chaque immeuble acquis ou vendu.</b></p> <p>En remplissant ce document, le contribuable n'est en aucun cas dispensé de remplir toutes les rubriques de l'Annexe 07, y compris les frais d'entretien d'immeubles.</p> <p>Pour les immeubles utilisés par des tiers principalement à des fins commerciales, seuls les frais effectifs peuvent être invoqués. La déduction forfaitaire n'entre pas en ligne de compte.</p> <p>Ce principe s'applique notamment à un domaine loué à un exploitant agricole qui en tire le revenu de son activité indépendante.</p> <p>Les données mentionnées dans les cases <input type="text"/> sont à reporter intégralement dans l'Annexe 07.</p>				
		<b>Total à reporter sur l'ANNEXE 07</b>		

Lieu et date \_\_\_\_\_ Signature(s) \_\_\_\_\_